

Pontcharra

Le DICRIM

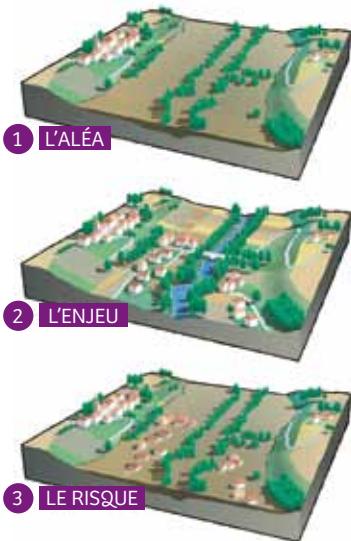


[Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs]



DOCUMENT
À CONSERVER

[Édition 2016]



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un événement potentiellement dangereux **ALÉA** (voir figure 1) n'est un **RISQUE MAJEUR** (voir figure 3) que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux (voir figure 2) sont en présence.

Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux.

Le risque majeur est le risque d'un événement d'une gravité très élevée mais d'une probabilité d'occurrence très faible.

SOMMAIRE

L'organisation des secours, les moyens d'alerte	p. 2
Le risque d'inondation et de crue torrentielle	p. 4
Le risque de mouvement de terrain	p. 6
Le risque de tremblement de terre	p. 8
Les risques météorologiques	p. 10
Le risque de rupture de barrage	p. 12
Le risque industriel	p. 14
Le risque de transport de matière dangereuse	p. 16
Les autres risques	p. 19
Informations complémentaires	p. 20

ÉDITO DU MAIRE



Christophe BORG
Maire de Pontcharra

L'actualité nous montre chaque jour que nous ne sommes ni à l'abri, ni même suffisamment préparés, à la survenue de phénomènes climatiques extrêmes, de problèmes sanitaires mais aussi d'accidents de toute nature. Pourtant, notre sécurité commence par une prise de conscience des risques auxquels nous sommes soumis.

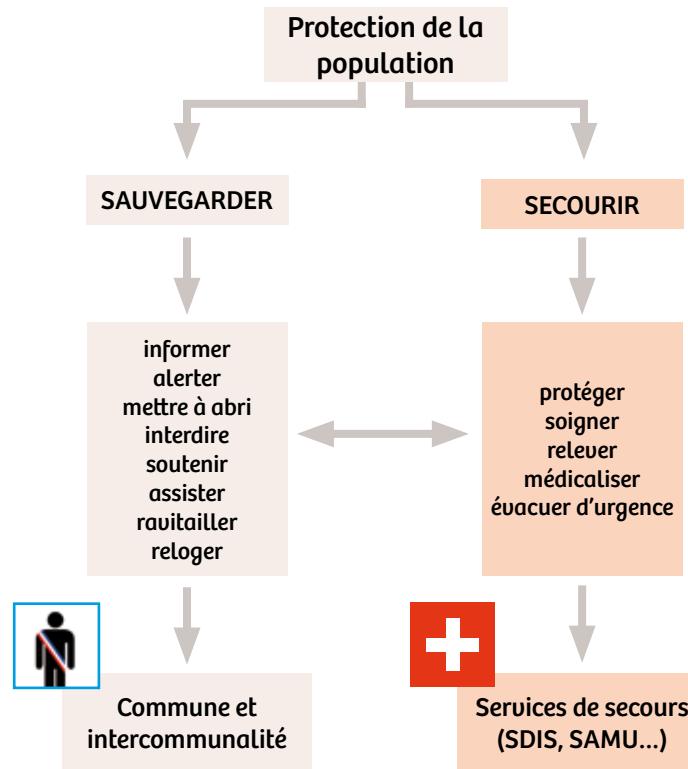
C'est dans ce but que la municipalité s'est mobilisée afin de mettre en œuvre une organisation communale spécifique en cas d'événement grave ou de crise majeure. Nous avons le devoir de nous organiser pour parer à de telles éventualités et promouvoir une véritable culture de la sécurité civile au niveau local. C'est l'objectif premier du Plan Communal de Sauvegarde récemment mis en place. Je me suis engagé à organiser des exercices réguliers avec les acteurs concernés pour une bonne appropriation de cet outil mais aussi son amélioration continue.

Par ailleurs, et afin que la vigilance collective soit préservée, une information préventive est nécessaire. Le DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs) qui vous est présenté aujourd'hui a pour but de vous informer sur les risques naturels et technologiques auxquels est confrontée la commune. Il énonce très simplement, la conduite à tenir en cas de danger avéré. Chacun d'entre nous doit en effet savoir comment anticiper, se comporter, mais aussi se protéger le cas échéant.

Aussi, prenez connaissance attentivement de ce document, sans inquiétude, commentez-le avec vos proches et conservez-le précieusement à portée de main.



L'ORGANISATION DES SECOURS



Pour réagir au mieux et au plus vite à son niveau, la commune de Pontcharra a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce plan opérationnel :

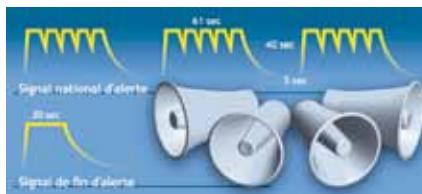
- prévoit les moyens disponibles pour alerter les habitants sur la commune ;
- recense les moyens humains et matériels disponibles pour la mise en sécurité et le soutien des personnes (hébergement, rauitaillement...) ;
- définit une organisation de crise permettant de mettre en œuvre les actions relevant de la responsabilité du Maire (information de la population, accueil des sinistrés...).

Le PCS peut être activé pour tout événement affectant la commune.

LES SIX MOYENS D'ALERTE ET D'INFORMATION À PONTCHARRA

L'alerte consiste en une diffusion d'un signal sonore et/ou d'un message destinés à prévenir la population de la survenue ou de l'imminence d'un évènement majeur.

LE SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS (SAIP) :
le signal d'alerte est diffusé sur votre commune par la sirène présente sur le centre technique.



Signal de début d'alerte : 3 fois 1 minute et 41 secondes.
Signal de fin d'alerte : son continu de 30 secondes.

Pour l'écouter : 0 800 50 73 05 (numéro vert).

LE VÉHICULE DE LA POLICE MUNICIPALE :
équipé de haut-parleurs, il diffuse le message d'alerte et les conduites à tenir.

LA SONORISATION DU CENTRE-VILLE :
elle diffuse le message d'alerte et les conduites à tenir.

LES PANNEAUX LUMINEUX À MESSAGES VARIABLES :
ils préviennent de l'imminence d'un évènement (risque météorologique, risque de crue...).

LA RADIO :
France Bleu Isère (102,8 FM) diffuse, à la demande du Préfet, les messages d'alerte, des informations sur l'événement et ses évolutions, les consignes à appliquer.

LE PORTE À PORTE :
en dernier recours, les agents communaux et les services de secours peuvent diffuser le message d'alerte et les conduites à tenir directement à votre domicile.



LE RISQUE D'INONDATION ET DE CRUE TORRENTIELLE



CONNAÎTRE LE RISQUE

Lorsque des pluies abondantes et durables surviennent, ou après une période de redoux sur des sols enneigés, on peut observer différents phénomènes d'inondation sur la commune :

L'inondation de plaine par l'Isère :

Les inondations de plaine sont des phénomènes lents.

Les crues torrentielles :

Le Bréda et les torrents issus de la montagne de Bramefarine sont les cours d'eau qui peuvent être concernés.

Le ruissellement de versant :

Les phénomènes de ruissellement sont situés sur les versants de la montagne de Bramefarine, ainsi que sur les versants Est de Villard-Benoît, et prennent naissance à la limite inférieure de la forêt.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Les risques sont principalement le débordement direct de l'Isère parfois accompagné d'une remontée de nappe phréatique. Lors d'une crue torrentielle, les cours d'eaux peuvent se charger de matériaux solides, augmentant ainsi les dégâts.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- Pour les hommes : noyades, électrocutions, blessures diverses...
- Pour les biens : détériorations et/ou destruction.
- Pour l'environnement : multiples pollutions.

Les bons réflexes



Coupez le gaz et l'électricité.



Fermez les portes et les fenêtres, obstruez les ouvertures pour limiter les dégâts occasionnés par l'eau.



Mettez-vous à l'abri, montez dans les étages ou gagnez rapidement un point haut de la commune (colline, versant).



Écoutez la radio : France Bleu (102,8 FM), suivez les instructions des autorités.



Tenez-vous informés, soyez attentifs aux informations délivrées par la mairie.



Évitez tout déplacement, ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture).



Ne téléphonez pas, sauf urgence absolue. Libérez les lignes pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN



CONNAÎTRE LE RISQUE

Sur Pontcharra, le risque de mouvement de terrain peut se manifester :

- sur les versants de Bramefarine au niveau des secteurs les plus pentus (tous les lieux-dits sont concernés : Montaucher, Malbourget, Challeys, Villard Noir, La Perrière, Villard-Didier) ;
- sur le secteur de Grignon, au niveau des pentes du château Bayard ;
- sur les pentes à l'amont du hameau de Villard-Benoît ;
- dans les gorges du Bréda.

QUELS SONT LES RISQUES ?

La chute de pierres.

Le glissement de terrain accompagné de coulée boueuse.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- Pour les hommes : blessures, décès surtout si le mouvement est rapide et incontrôlé.
- Pour les biens : fissurations, effondrement partiel ou total.
- Pour l'environnement : pollution de l'eau.

Les bons réflexes



Mettez-vous à l'abri. Fuyez latéralement la zone dangereuse.



Quittez votre habitation si des fissures ou modifications apparaissent.



Informez les secours et la mairie.



Écoutez la radio : France Bleu (102,8 FM), suivez les instructions des autorités.



Tenez-vous informés, soyez attentifs aux informations délivrées par la mairie.



Ne revenez pas sur vos pas.



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.



Ne téléphonez pas sauf urgence absolue. Libérez les lignes pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



LE RISQUE DE TREMBLEMENT DE TERRE



CONNAÎTRE LE RISQUE

L'ensemble de la commune est concerné.

Elle est classée en zone de sismicité 4 (= risque moyen), depuis le 1^{er} mai 2011.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Un séisme de forte amplitude pourrait engendrer des dégâts au niveau des bâtis et des infrastructures (routes, ponts).

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- Pour les hommes : blessures, décès...
- Pour les biens : détériorations et/ou destruction, incendie, explosion.
- Pour l'environnement : multiples pollutions.

Les bons réflexes

En cas de séisme



Mettez-vous à l'abri, en vous protégeant près des murs porteurs, sous des meubles solides. Éloignez-vous des fenêtres.

Si vous êtes dehors, éloignez-vous des bâtiments.



En voiture, arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.



Après la première secousse



Quittez votre habitation et éloignez-vous des bâtiments.



Écoutez la radio : France Bleu (102,8 FM), suivez les instructions des autorités.



Ne restez pas sous les fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, cheminées, corniches, tuiles...).



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.



Ne téléphonez pas sauf urgence absolue. Libérez les lignes pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

CONNAÎTRE LE RISQUE

La France est un pays au climat tempéré... Terme trompeur, car des situations exceptionnelles de températures, de précipitations ou de vents peuvent conduire à des événements importants : tempêtes, orages, pluies intenses, canicule...

Ce sont ces phénomènes météorologiques qui peuvent survenir sur la commune.

QUE DOIS-JE SAVOIR ?

Météo France émet au moins deux fois par jour une carte de vigilance indiquant si des phénomènes météorologiques dangereux sont susceptibles de survenir sur le département dans les prochaines 24 heures. En cas de vigilance orange ou rouge, un bulletin précise l'intensité, la durée et la localisation des événements attendus ou en cours. Ces informations sont relayées par les médias et consultables sur le site Internet de Météo France : <http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

Les conditions météorologiques pour le département de l'Isère sont aussi accessibles par téléphone au **08 99 71 02 38**.

Quatre couleurs pour quatre niveaux de vigilance :

- Vert : pas de vigilance particulière
- Jaune : phénomène habituel pour la saison
- Orange : phénomène dangereux de forte intensité.
- Rouge : phénomène d'intensité exceptionnelle, alerte maximale.

En vigilance orange ou rouge, un pictogramme précise sur la carte le type de phénomène prévu : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Les bons réflexes



Écoutez la radio : France Bleu (102,8 FM), suivez les instructions des autorités.



Mettez-vous à l'abri. Rentrez les objets susceptibles de s'envoler.



Fermez portes et fenêtres.



Tenez-vous informés, soyez attentifs aux informations délivrées par la mairie.



Ne prenez pas la voiture : évitez tout déplacement.



Ne téléphonez pas sauf urgence absolue. Libérez les lignes pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE



CONNAÎTRE LE RISQUE

La commune de Pontcharra est incluse dans les zones de submersion de plusieurs grands barrages situés en Savoie : Bissorte, la Girotte, Roselend et Tignes.

QUELS SONT LES RISQUES ?

L'onde de submersion du barrage de Roselend est celle qui impacte le plus la commune. En provenance de Savoie, cette onde de submersion de 9 mètres de hauteur arriverait à Pontcharra par l'Isère en 2 h 15.

L'alerte est relayée par le réseau national d'alerte et tout autre moyen disponible. Le réseau national d'alerte est la sirène que vous entendez le premier mercredi de chaque mois.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- Pour les hommes : noyades, blessures diverses.
- Pour les biens : détériorations et/ou destruction.
- Pour l'environnement : multiples pollutions.

Les bons réflexes



Écoutez la radio : France Bleu (102,8 FM), suivez les instructions des autorités.



Montez dans les étages ou gagnez les hauteurs les plus proches.



Tenez-vous informés de l'évolution de la situation en écoutant la radio.



Ne téléphonez pas sauf urgence absolue, libérez les lignes pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.

LE RISQUE INDUSTRIEL



CONNAÎTRE LE RISQUE

Plusieurs entreprises, relevant du régime des installations classées au niveau environnemental implantées sur la commune, présentent un risque : Arcelor Mittal, Girod SA, Lidl, Sibrecsa, Sonoco Alcore, Transport de Sauvage, VMA, Sopodis SAS.

L'Etat est en charge de délivrer les autorisations de fonctionnement des exploitations ainsi que de contrôler les installations afin que soit respectée la réglementation en vigueur.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Effets thermiques : incendie ou explosion.

Effets de surpression : explosion ou éclatement.

Effets toxiques : dispersion dans l'air de produit toxique volatil ou incendie dégageant des fumées toxiques.

Effets de pollution.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- Pour les hommes : blessures, décès...
- Pour les biens : détériorations et/ou destruction, incendie, explosion.
- Pour l'environnement : multiples pollutions.

Les bons réflexes



Écoutez la radio : France Bleu (102,8 FM), suivez les instructions des autorités.



Mettez-vous à l'abri, rentrez dans le bâtiment le plus proche. Réfugiez-vous dans la pièce opposée à l'accident.



Fermez portes et fenêtres, obstruez les ouvertures afin de limiter les pénétrations de l'air.



Tenez-vous informés, soyez attentifs aux informations délivrées par la mairie.



Ne téléphonez pas sauf urgence absolue, libérez les lignes pour les services de secours.



Ne fumez pas, afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRE DANGEREUSE (TMD)



CONNAÎTRE LE RISQUE

Le risque de transport de matière dangereuse fait référence au transport de matière inflammable, explosive ou毒性的 par voie routière, ferrée ou par canalisation.

Sur la commune de Pontcharra, le risque TMD peut émaner de différentes sources :

- **Voie routière :**

L'ensemble des axes routiers de la commune est concerné, notamment les axes routiers principaux : la D523B (qui longe la zone industrielle), la D523 (en provenance du sud de la commune), la D925B (qui emprunte les gorges du Bréda) et l'autoroute A41 (bien que située hors de la commune).

- **Voie ferrée :**

Le risque est présent tout le long de la voie ferrée.

- **Canalisation :**

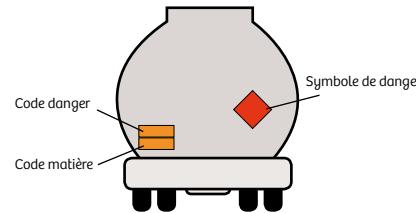
Le **pipeline Rhône Méditerranée** est situé le long de l'Isère, et traverse la rivière au niveau de la déchetterie pour rejoindre la commune de Barraux. Les substances transportées sont des produits issus du pétrole.

Le **gazoduc** est situé le long de l'Isère au Sud de la commune puis le long de la voie ferrée à hauteur de l'Île Fribaud.

Les **canalisations de gaz** alimentent les habitations en gaz de ville.

À savoir

La nature des substances transportées est identifiée grâce aux règles de signalisation ci-dessous :



Exemple :
Code danger 336 : liquide très inflammable et toxique
Code matière 1230 : méthanol

Si vous prévenez les secours, pensez à leur indiquer les différents codes et symboles présents sur le véhicule accidenté.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Effets thermiques : incendie ou explosion.

Effets de surpression : explosion ou éclatement.

Effets toxiques : émissions de gaz.

Effets de pollution.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- Pour les hommes : blessures, décès, intoxications, troubles respiratoires...
- Pour les biens : détériorations et/ou destruction, incendie, explosion.
- Pour l'environnement : multiples pollutions.

Les bons réflexes

LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRE DANGEREUSE (TMD)



Écoutez la radio : France Bleu (102,8 FM), suivez les instructions des autorités.



Mettez-vous à l'abri, rentrez dans le bâtiment le plus proche. Réfugiez-vous dans la pièce opposée à l'accident.



Fermez portes et fenêtres, obstruez les ouvertures afin de limiter les pénétrations de l'air.



Tenez-vous informés, soyez attentifs aux informations délivrées par la mairie.



Ne téléphonez pas sauf urgence absolue, libérez les lignes pour les services de secours.



Ne fumez pas, afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



LES AUTRES RISQUES

Feux de broussailles ou de végétaux

Risques sanitaires

Accident sur le réseau d'eau potable

Autres évènements majeurs de sécurité civile

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



LE RECENSEMENT DES PERSONNES SENSIBLES :

En cas de sinistres majeurs (incendie, canicule, pandémie grippale, tempête...), les personnes fragilisées (personnes âgées, invalides, isolées, handicapées) doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Aidez-nous à identifier et recenser les personnes fragilisées de la Commune que vous connaissez.

Appelez en mairie au **04 76 97 90 81** ou adressez un mél à : pcs@ville-pontcharra.fr

Merci de bien vouloir indiquer les nom, prénom et adresse de la personne que vous avez identifiée et de bien vouloir préciser sa situation personnelle :

- sous assistance respiratoire ;
- personne à mobilité réduite ;
- personne handicapée ;
- sous assistance d'un appareillage électrique ;
- sous dialyse ;
- personne isolée (pas ou peu de visites) ;
- personne immobilisée (alitée) ;
- personne malade ;
- autre.

La commune de Pontcharra garantit le caractère strictement anonyme et confidentiel des réponses et remercie par avance les habitants pour ce geste civique.

LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE :



Les écoles ont également mis en place une organisation pour mettre en sécurité les élèves et le personnel jusqu'à l'arrivée des secours : c'est le **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)**.

Les enfants seront en sécurité en cas d'événement.

Respectez la consigne :



N'allez pas chercher vos enfants à l'école !

LES SITES À CONSULTER :

IRMa (institut des risques majeurs) :
<http://www.irma-grenoble.com>

Site de la commune :
<http://ville-pontcharra.fr>

Préfecture de l'Isère :
<http://www.isere.gouv.fr>

Portail interministériel de prévention des risques majeurs :
<http://www.risques.gouv.fr>

Portail de la prévention des risques majeurs :
<http://www.prim.net>

POUR ALLER PLUS LOIN :

Consultez le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) :
<http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques/Plans-Communaux-de-Sauvegarde-et-DDRM/Dossier-Departemental-des-Risques-Majeurs-DDRM>

CONSIGNES GÉNÉRALES



Écoutez la radio :
France Bleu Isère 102,8 FM

AVANT :

- Connaître les risques
- Préparer une radio à dynamo ou à piles,
lampe de poche...

PENDANT :



- Couper les réseaux
- Écouter la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école,
ils sont en sécurité, l'encadrement scolaire
s'occupe d'eux
- Ne pas fumer

APRÈS :



- Ne pas rétablir les réseaux sans l'accord
des autorités ou d'un spécialiste
- Écouter la radio
- Prévenir les autorités de tout danger

LES NUMÉROS UTILES :

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

**N° d'urgence
européen : 112**

**Mairie de
Pontcharra :
04 76 97 11 65**

MAIRIE DE PONTCHARRA - 95, avenue de la Gare - 38530 Pontcharra

Tél. 04 76 97 11 65 - Fax : 04 76 97 34 99

Mél : courrier@ville-pontcharra.fr

Site Internet : ville-pontcharra.fr